

Editors in chief: Maxime Berlingin, Maarten Draye, Sophie Goldman and Sigrid Van Rompaey

AGENDA

7 OCTOBER 2016	(13:00-18:30) CEPANI ADR Academy: 1st Class on "conflict, communication and problem solving"
24 OCTOBER 2016	(12:00-14:00) Lunch debate with Prof. J. Herbots: Arbitration in China
9 NOVEMBER 2016	(13:00-18:30) CEPANI ADR Academy: Second Class on "specific issues on mediation"
2 DECEMBER 2016	(10:00-15:30) Colloque Francarbi "Regard croisés sur le principe du contradictoire"
9 DECEMBER 2016	(13:00-18:30) CEPANI ADR Academy: Third Class on "the A in ADR"
13 DECEMBER 2016	(14:00-17:30) Colloque "Arbitration meets the Competition Authorities"

In Memoriam Philippe de Bournonville

Philippe de Bournonville, membre du conseil d'administration du Cepani, est décédé le 1er août dernier après une longue maladie supportée avec beaucoup de dignité et de courage.

Philippe était un des meilleurs connaisseurs du droit belge de l'arbitrage. Il y avait d'ailleurs consacré un ouvrage de référence dans le cadre du Répertoire Notarial (T.XIII , 1999, Larcier, Bruxelles) et il venait de terminer sa révision et refonte complète à la lumière de la loi du 24 juin 2013 sur l'arbitrage. Cette nouvelle édition de son ouvrage devrait paraître, à titre posthume, en automne de cette année.

Philippe de Bournonville était collaborateur scientifique de l'Université de Liège et avocat au barreau de Verviers, ayant son cabinet à Stavelot. Il représentait le barreau de province dans ce qu'il a de meilleur. Il était souvent désigné comme arbitre à la fois pour sa parfaite connaissance du droit, sa maîtrise active et passive de l'allemand, sa pondération mais aussi pour son efficacité mettant un point d'honneur à respecter strictement les délais arrêtés par les parties ou imposés par un règlement d'arbitrage.

Ceux qui ont connu Philippe de Bournonville étaient d'emblée frappés par son élégance physique et morale mais aussi par son humour et ses talents d'orateur. Son élégance morale se traduisait en particulier par une extrême politesse et gentillesse à l'égard de ses interlocuteurs quelle que soit leur position sociale ou professionnelle.

Il me paraissait dès lors évident lorsque je devins président du Cepani de faire appel à lui pour faire partie du conseil d'administration de notre organisation où ses avis toujours très étayés et frappés au coin du bon sens faisaient autorité. Aujourd'hui, je perds non seulement un estimé collègue mais surtout un très bon ami.

Guy Keutgen

REPORTS

- » [VERSLAG VAN DE ALGEMENE VERGADERING](#)
- » [COMPTE-RENDU DE L'EXPOSÉ DU PROFESSEUR THOMAS CLAY LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CEPANI](#)
- » [REPORT ON THE CEPANI INTERN DAYS](#)
- » [COMPTE-RENDU DE L'ARBITRATION ACADEMY : INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS TOSENS](#)

VERSLAG VAN DE ALGEMEN VERGADERING (21 JUNI 2016)



Alexander Hansebout, Partner at Altius

Op dinsdag 21 juni 2016 opende de Voorzitter, Mter. Dirk Demeulemeester, de vergadering met het activiteitenverslag. Hij benadrukte de talrijke interessante activiteiten die CEPANI en CEPANI40 in 2015 organiseerden en schuwde de superlatieven als "extraordinaire", "bijzonder actief", "important", "zeer mooi publiek" niet bij zijn beschrijving ervan. De Voorzitter zag een traditie in de organisatie van een CEPANI event naar aanleiding van de Willem C. VIS Moot en had bijzondere aandacht voor de succesvolle CEPANI Arbitration Academy. Bijzonder trots was de Voorzitter op de grote afvaardiging van CEPANI ter gelegenheid van de 63e en 64e vergaderingen van de UNCITRAL Working Group II.

De Voorzitter verwees ook naar de verschillende commissies en werkgroepen van CEPANI. Hij kondigde de herziening aan van de ADR-reglementen en loofde de inspanningen omtrent effective case

management, waaronder de lopende testen met BOX met het oog op efficiëntere communicatie.

Omtrent het begeleiden van arbitrale procedures, vermeldde de Voorzitter de statistieken van het jaar 2015 die eveneens gepubliceerd werden in Nieuwsbrief 101.

De voorzitter bedankte iedereen die bijzondere inspanningen leverde om CEPANI uit te dragen.

Naadloos stelde de heer Philippe Lambrecht hierop de rekeningen van 2015 en het budget 2016 voor. CEPANI is financieel zeer gezond. De Vergadering verleende kwijting aan de bestuurders en gaf hen het mandaat om de lidmaatschapsbijdrage gebeurlijk te verhogen met maximaal 40 EUR.

De Algemene Vergadering werd afgesloten met de statutaire benoemingen. De bestuursleden werden herbenoemd en de dames Saskia Mermans en Sarah De Geyter en de heren Patrick Van Leynseele, Jean-François Tossens en Benoît Kohl werden opgenomen in de raad. Het wrakingscomité bestaat voortaan uit de mevrouw Huguette Geinger en de heren Guy Keutgen, Michel Flamée, Jacques Lévy-Morelle en Paul Martens. In het benoemingscomité werd mevrouw Katrien Dhondt vervangen door de heer Francis Walschot. De heer Olivier de Bonhomme werd benoemd als bedrijfsrevisor.

Na de Algemene Vergadering stak mevrouw Françoise Lefevre de loftrumpet voor de heer Vincenzo Speciale die de Wetenschappelijke Prijs 2015 in ontvangst mocht nemen.

COMPTE-RENDU DE L'EXPOSÉ DU PROFESSEUR THOMAS CLAY LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CEPANI, LE 21 JUIN 2016: "LE COARBITRE".



Nicolas Vanderstappen,
Associate at Cleary Gottlieb
Steen & Hamilton LLP

Le Professeur Thomas Clay (Université de Versailles) était l'invité du Cepani en marge de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue à Bruxelles le 21 juin dernier. Il s'est adressé à un auditoire attentif sur la question, fort peu exploitée, du statut et du rôle du « coarbitre », autour de deux questions principales (qui est le coarbitre et que fait-il?) et de quatre questions transversales (qui nomme le coarbitre, que doit-il révéler, doit-il surveiller ses coarbitres, sa responsabilité pénale ou civile peut-elle être engagée en raison du comportement d'un des coarbitres?).

Il n'y a de coarbitre que lorsque le tribunal arbitral est composé de plusieurs arbitres. À cet égard, bien qu'il y ait un président et deux coarbitres, chacun des arbitres a en réalité deux coarbitres, le président étant un coarbitre doté d'une qualité supplémentaire. L'existence d'un siège plural crée naturellement une « relation » entre les différents coarbitres, dont la nature juridique est toutefois incertaine.

Ainsi, le contrat d'arbitre crée-t-il, à côté de la convention d'arbitrage conclue entre parties litigantes, une relation contractuelle entre les coarbitres ? D'après le Professeur Clay, s'il faut admettre que les litigants sont réunis dans une seule partie contractante plurale, il n'en va pas de même des arbitres. Chaque coarbitre, bien que classiquement choisi à l'initiative de chaque partie séparément, est nommé conjointement par les parties litigantes, ces dernières disposant chacune d'un pouvoir discrétionnaire de refus. Il y a, dès lors, autant de contrats d'arbitre qu'il y a d'arbitres. D'ailleurs, en France, chaque arbitre – et non plus seulement « le tribunal arbitral » - a désormais la possibilité de saisir le juge d'appui. De même, chaque coarbitre devra révéler, outre les relations qu'il pourrait avoir avec les parties ou les conseils, les relations avec ses coarbitres. Le tribunal arbitral ne peut donc pas être vu comme un bloc monolithique.



Transposée sur le plan de la responsabilité, cette analyse «individualisante» du coarbitre conduit à exclure toute relation contractuelle des coarbitres entre eux, sans exclure cependant qu'un coarbitre puisse mettre en cause la responsabilité aquilienne d'un de ses coarbitres, tant directement, que de façon récursoire. Le coarbitre assume ainsi, sans doute, une obligation de surveillance de ses coarbitres. Le non-respect de cette obligation pourrait engager sa propre responsabilité dans l'hypothèse où il serait demeuré passif face à une fraude manifeste. Corrélativement, l'arbitre « innocent » pourrait se retourner contre ses coarbitres en raison,

par exemple, d'un préjudice de réputation qu'il aurait subi du fait de la faute d'un (ou des) coarbitre(s). Enfin, s'ils sont coauteurs d'une faute, les arbitres pourront être tenus responsables *in solidum* vis-à-vis des tiers, sans préjudice des recours récursoires.

La présentation du Professeur Clay s'est clôturée par les questions de l'assemblée et a été suivie d'un cocktail dînatoire.

REPORT ON THE CEPANI INTERN DAYS



Ella Rutter, LLM student (Gent)

I undertook the CEPANI Open Day on 19 July 2016 as one of seven Interns. In the morning, we were welcomed to CEPANI by way of an introductory talk on arbitration and CEPANI from the President of CEPANI himself, Dirk De Meulemeester. There was much variance regarding the respective levels of experience in arbitration amongst the Interns, but this was no problem as Dirk enthusiastically welcomed all of our questions, whether technical or basic. After some light refreshments, the morning continued with a talk by Sophie Goldman and Maxime Berlingin on the Belgian Arbitration Act 2014.

The Interns were treated to a pretty exquisite three course lunch in which we dined alongside Dirk, Maxim and Sophie, as well as the special guest Patrick Van Leynseele. The long lunch was really enjoyable as it was the

perfect opportunity to ask questions more informally and get to know everyone a little better. I sat next to Patrick with whom I chatted about everything from my LLM thesis on the recovery of counsel costs in arbitration, to the worst traits in an arbitrator, to the coin-toss method of dispute resolution. By the time desert arrived, the whole table was engaged in one discussion about the merits or otherwise of Med-Arb.

In the afternoon, the Interns were guided around the CEPANI offices, getting a glimpse of the day-to-day running of an international arbitration centre. This led to a discussion on Article 3 of the CEPANI Arbitration Rules, which states the information that must be sent to the secretariat if a party wishes to have recourse to arbitration under the CEPANI Rules. At the closure of the Intern Day, each Intern received a bag containing, amongst other things the CEPANI Arbitration Rules, a book of a collection of CEPANI arbitral awards, and a handbook on international commercial arbitration in Belgium.

Before leaving, I exchanged contact details with two of the Interns, expanding my network friends based in Belgium with an interest in international commercial arbitration.

All in all, it was a very valuable experience and a great introduction to the workings of international commercial arbitration both in Belgium and more generally.

COMPTE-RENDU DE L'ARBITRATION ACADEMY: INTERVIEW DE JEAN-FRANÇOIS TOSSENS



Jean-François Tossens, Partner
at Tossens Goldman

A l'aube de la première session de l'ADR Academy, nous avons fait le bilan - très positif - de l'Arbitration Academy, avec Jean-François Tossens, l'un de ses principaux modérateurs :

- **Jean-François, pouvez-vous nous expliquer le concept de la CEPANI Arbitration Academy ? Comment les sessions sont-elles organisées ?**

La Cepani Arbitration Academy part du constat que l'arbitrage est un art plutôt qu'une science, qui doit dès lors s'acquérir d'avantage dans la pratique et la rencontre avec des praticiens que dans une étude de connaissances théoriques.

En tant que centre principal d'arbitrage en Belgique, le CEPANI se veut un foyer de diffusion de cette compétence et de cette expérience en matière d'arbitrage. La Cepani Arbitration Academy se veut ainsi un programme de formation assez compact, divisé en différents modules par thème, offrant une approche très complète de la pratique de l'arbitrage, tant du point de vue national qu'international.

Un premier module de trois sessions a parcouru la procédure d'arbitrage depuis la convention d'arbitrage jusqu'à la clôture de la procédure par la sentence. Ces trois sessions ont été données par des praticiens expérimentés sur la base d'un dossier de documentation tirée de la pratique, enrichi de beaucoup d'anecdotes vécues. Les animateurs de ces

trois sessions étaient les Professeurs Olivier Caprasse, Benoît Allemeersch et moi-même, qui enseignons le droit de l'arbitrage autant que nous le pratiquons au quotidien.

Un second module de trois sessions a approfondi, selon la même méthode pratique et dialectique, des thèmes particuliers spécialisés : (1) les arbitrages complexes, (2) l'administration de la preuve orale en arbitrage, ainsi que (3) les procédures d'exécution des sentences et les recours en annulation. Chacun des trois professeurs animateurs des modules généraux animait l'une de ces trois sessions et était accompagné d'invités particulièrement expérimentés dans le domaine choisi : les Professeurs Didier Matray et Herman Verbist pour les arbitrages complexes, Me Pascal Hollander et Me François Lefèvre pour l'administration de la preuve orale et les Professeurs Hakim Boularbah et Maud Piers au sujet des procédures d'exécution et les recours en annulation.

Un troisième module de trois sessions s'est attaché à des thèmes plus particulièrement liés à la dimension internationale de l'arbitrage. Ce fut le cas, pour la première session, de l'arbitrage d'investissement avec les éminents spécialistes Prof. Eric de Brabandere, Prof. Nicolas Angelet et Me Erica Stein. La deuxième session de ce module avait pour objet l'approfondissement très pratique du déroulement d'un arbitrage CCI avec l'ancien conseiller de la CCI Julien Fouret, ainsi que l'approfondissement de questions spéciales telles que le choix du siège et le choix de la loi applicable, les questions de langue ou encore les questions de conflits d'intérêts, avec le Prof. Olivier Caprasse et moi-même. La dernière session que nous animions aussi, avec Me Pascal Hollander comme invité spécial (en sa qualité de président du sous-comité de l'IBA sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales en vertu de la convention de New York), s'est attachée à discuter les thèmes suivants : (i) la Convention de New York et le récent rapport de l'IBA sur l'ordre public comme motif de refus d'exécution des sentences arbitrales, (ii) le thème de la production de documents avec les règles et usages propres à l'arbitrage international et enfin, (iii) toutes les problématiques concrètes liées au principe de confidentialité, tant dans le cadre de l'instruction de la procédure qu'en ce qui concerne la procédure d'arbitrage elle-même et son résultat.

- **Y avait-il un public standard ou était-il plutôt varié ?**

Conformément à l'objectif poursuivi d'offrir une formation très pratique, le nombre de participants a été volontairement limité à 25. Le profil moyen correspond à de jeunes praticiens avertis de moins de 40 ans qui ont déjà une bonne connaissance de base de l'arbitrage et un début d'expérience en la matière et qui ont le souhait précisément de recueillir de la part de praticiens un peu plus âgés et expérimentés la mise à l'épreuve de leur connaissance sur le terrain.

A côté de ce profil standard, il y avait quelques étudiants sélectionnés dans diverses universités du pays pour leur talent et leur intérêt déjà manifesté pour la pratique de l'arbitrage ainsi que quelques praticiens expérimentés qui voyaient là une occasion de confrontation de vue avec leurs pairs.

- **Quel était le degré d'interactivités durant les sessions ?**

L'interactivité était multiple entre les différentes composantes de l'Academy.

D'abord, les panelistes de bases - Olivier Capasse, Benoît Allemeersch et moi-même- ont notamment été choisis pour leur complicité mutuelle et leur approche extrêmement interactive de l'enseignement de l'arbitrage.

L'interactivité se manifestait aussi dans les rapports entre les participants et le panel. Les participants étaient systématiquement invités à faire part de leurs expériences personnelles et des questions qu'ils s'étaient posées dans ce contexte. Les panelistes enrichissaient spontanément leurs exposés d'anecdotes et de cas concrets qu'ils soumettaient à l'avis et à la réaction des participants.

Enfin, les participants étaient disposés autour de tables rondes et il leur était fréquemment demandé de préparer avec ceux qui partageaient la même table certains sujets spécifiques avant de désigner un rapporteur. Les points de vue et compte-rendu des rapporteurs étaient ensuite soumis à la discussion générale.

Bref, une manière très vivante et enrichissante de découvrir une matière où le bon jugement et les bonnes pratiques ne s'acquièrent qu'avec l'expérience !

Au vu de son programme et de ses orateurs, l'ADR Academy s'annonce au moins aussi passionnant, donc n'oubliez pas de vous y [inscrire](#) !

NEWS

» **CEPANI ARBITRATION RULES IN SPANISH**

CEPANI is becoming increasingly international and now also offers its Arbitration Rules in Spanish ! They can be consulted on the CEPANI [website](#).

» **ADR ACADEMY: REGISTER NOW!**

There are a few places left for the ADR Academy! Check out the outstanding program and amazing speakers on CEPANI [website](#).

VARIA

- » 5 OCTOBER 2016: The Dutch Arbitration Day (Amsterdam, the Nederland)
- » 19 OCTOBER 2016: 7th ICC International Mediation Conference (Paris, France)
- » Save the date for the following CEPANI events coming up in 2017. Details will follow in due course:
 - ICC-YAF – CEPANI40 Joint Conference on “Arbitrating intra-corporate disputes » (9 December 2016, Brussels)
 - CEPANI Colloquium on Strategy in International Arbitration (12 January 2017, Brussels)
 - CEPANI Colloquium on Third Party Funding (9 March 2017, Brussels)

Responsible publisher: D. De Meulemeester

Editorial board: G. Keutgen, S. Van Rompaey, M. Berlingin, P. Callens, G. Coppens, M. Dal, M. Draye, V. Foncke, S. Goldman, C. Price, E. Stein, P. Wautelet.